

Comité de travail pour la recherche de
subventions et de financement pour le
projet éventuel d'un sentier
communautaire sur la voie ferrée de
Chelsea

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Le 29 septembre 2017

Table des matières

1. Introduction	1
2. Conclusions principales.....	2
3. Subventions gouvernementales	3
4. Autres sources de financement non-accessible à la municipalité.....	4
5. Prochaines étapes	5

1. Introduction

Le conseil municipal de Chelsea a résolu de créer un Comité de travail pour la recherche de subventions et de financement pour le projet éventuel d'un sentier communautaire sur la voie ferrée de Chelsea par vote majoritaire du conseil le 6 février 2017(résolution 44-17).

Les membres du comité ont été recrutés par voie d'un avis public affiché sur le site web de la municipalité invitant les citoyens à signaler par écrit leur candidature. Le 6 mars 2017, le conseil a adopté la résolution 75-17. Suite à cette résolution, les personnes suivantes ont été nommées membres du comité, avec le mandat de "rechercher les modes de financement pour le projet potentiel de sentier communautaire sur la voie ferrée" (résolution 75-17) : Sandy Foote, Brendan Denovan, Greg McGuire, Alain Piché, Simon Joubarne (président), ainsi que Caryl Green, mairesse.

La création du comité de financement fut une des recommandations du Comité ad hoc sur la faisabilité d'un sentier communautaire dans l'emprise de la voie ferrée dans son rapport au conseil municipal le 4 avril 2016. Le désir d'établir un tel comité a aussi été exprimé par certains citoyens, lors de la réunion du conseil du mois de janvier 2017 dans le but de se concentrer sur le volet financier du projet pour minimiser l'impact d'un éventuel sentier communautaire sur les taxes municipales des contribuables.

La première réunion du comité de travail pour la recherche de subventions et de financement pour le projet éventuel d'un sentier communautaire sur la voie ferrée de Chelsea a eu lieu le 31 mars 2017. Le comité s'est ensuite rencontré les 6, 13 et 21 avril, 2 et 18 mai, 1er, 20 et 29 juin, 6 et 20 juillet et le 10 août dernier. À la suite de ces 12 rencontres, les citoyens bénévoles ont estimé avoir consacré plus que 60 heures de travail, en plus des heures incalculables travaillées par la mairesse et le président du comité, Simon Joubarne.

2. Conclusions principales

Le Comité a identifié un grand nombre de modes de financement possibles pour le projet d'un sentier communautaire, provenant de secteurs publics et parapublics, des grandes entreprises, de commerces, ainsi que de fondations privées. Parmi les sources de financement, il y en a qui sont accessibles à la municipalité, tandis que d'autres ne sont accessibles que par le biais d'un autre organisme, tel un organisme à but non-lucratif. Les sources accessibles à la municipalité sont examinées en détail dans la section suivante, tandis qu'un survol des autres sources non-accessibles à la municipalité est abordé à la Section 4.

Étant donné qu'il y a un grand nombre de sources de financement dans cette deuxième catégorie, le Comité est heureux de constater la formation d'un organisme de bienfaisance à but non-lucratif, soit Voie Verte Chelsea (VVC), qui s'est donné comme mission d'aller recueillir des fonds pour le sentier dans le but d'appuyer les efforts de la municipalité. Bien que distinct de la municipalité, cet organisme compte travailler en étroite collaboration avec celle-ci et elle a d'ailleurs invité la municipalité à nommer un membre de l'administration municipale à y siéger en tant qu'observateur. Pour fins de transparence, nous recommandons que les liens entre la municipalité de Chelsea et VVC soient précisés de façon claire au moyen d'une entente administrative.

Étant donné la gamme de programmes et sources de financement disponibles, le Comité est convaincu qu'il sera possible d'aller chercher les fonds nécessaires au projet. Bien que le montant nécessaire ne soit connu qu'après le développement de l'énoncé de projet détaillé et sa conception technique, le comité prévoit un montant total n'excédant pas \$3 millions.¹

De façon à motiver les efforts de levée de fonds, le Comité recommande les cibles suivantes:

- Subventions gouvernementales: \$1 million
- Autres sources de financement par le biais de l'organisme VVC: \$1 million
- Budget municipal: \$1 million.

¹ Ce montant est basé sur les estimations préparées par le consultant Équiluqs dans son étude de faisabilité. Étant donné les coûts réels des études déjà entreprises, il semble probable que les coûts réels seront sensiblement plus bas.

3. Subventions gouvernementales

Les gouvernements fédéral et provincial ont instauré divers programmes pour promouvoir le développement des infrastructures, favoriser le transport actif, soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et aider à la restauration de sols contaminés. Bien que les deux paliers aient des buts distincts, les programmes fédéraux sont inévitablement cofondés à des programmes provinciaux compatibles. Donc, la municipalité de Chelsea doit principalement se préoccuper des programmes québécois. Les principaux programmes sont les suivants:

- **Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités.** Il s'agit d'un programme du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT). Les municipalités n'avaient jusqu'au 31 mars 2017 pour soumettre leurs demandes par contre en juillet 2017, Infrastructure Canada annonçait de nouveaux investissements dans le cadre du plan *Investir dans le Canada* avec objectif de conclure une entente bilatérale avec le Québec d'ici mars 2018. Ces nouveaux investissements comprennent un volet *Infrastructures Vertes*, y compris infrastructures de transport actif avec une affectation allouée au Québec de \$1,8 milliards. Même si l'on soustrait les \$1,3 milliards alloués aux trains légers à Montréal, il restera \$500 million du fédéral et sans doute un montant semblable d'origine provinciale. Les modalités du programme sont attendues au printemps 2018.
- **Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.** Un programme du Ministère des transports, mobilité durable et électrification des transports (MTMDET). Ce programme est dirigé spécifiquement vers les réseaux piétonniers et cyclables et représente jusqu'à 50% des dépenses admissibles. La subvention maximale est de \$1 million mais selon le contact au MTMDET, on pourrait s'attendre à environs \$200 000 pour le projet de Chelsea. Pour que le projet soit admissible, il est nécessaire de respecter les normes établies par le MTMDET – i.e. piste d'une largeur minimale de 3m, mais pas nécessairement asphaltée. La demande devra être déposée d'ici le 31 mars 2019.
- **ClimatSol-Plus.** Un programme du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le programme a pour but la réhabilitation de terrains contaminés et pourrait aider à financer de tels travaux en lien avec la contamination identifiée lors de l'étude environnementale phase II. Le financement peut varier entre 30% et 70% des coûts selon les caractéristiques du projet. Pour l'année 2017, les demandes devaient être reçues d'ici le 29 septembre. Par contre, il y aura une autre tranche de fonds disponible en 2018.
- **Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).** Un programme du MAMOT, le FARR fournit un financement aux régions du Québec pour répondre aux priorités régionales. Les montants disponibles sont de \$30 millions en 2017-18, allant jusqu'à \$100 millions en 2021-22. Pour l'Outaouais, le montant disponible en 2017-18 est d'environ \$1.9 millions. Pour être éligible, les projets doivent avoir un rayonnement régional, c.-à-d. des retombées dans le territoire de plus d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il est donc difficile d'imaginer que le sentier communautaire de Chelsea puisse se qualifier.

4. Autres sources de financement non-accessible à la municipalité

Autres sources de financement non-accessibles à la municipalité

La recherche qu'a effectuée le Comité a permis de constater qu'il existe des sources de financement pour l'aménagement et l'entretien d'un sentier communautaire auxquelles la municipalité n'a pas accès. Ces sources sont réparties en divers groupes, chacun ayant ses propres critères de financement et ses motivations. Chacun cherche à financer des organismes de bienfaisance sans but lucratif et non des organismes civiques. Voici une ventilation des différentes sources de financement :

- **Fondations** - qui comprend les fondations familiales et privées. Chaque fondation a différents critères de financement et de reddition de comptes. Les fondations financent des projets qui traitent des domaines suivants : le transport actif, les enfants dans la nature, la conservation des voies vertes et la transformation des corridors ferroviaires abandonnés. Chaque fondation a son propre cycle de financement qui comprend généralement une lettre d'intérêt et, une fois cette lettre acceptée, une proposition. Dans de nombreux cas, on exige que la collectivité démontre son engagement au projet en contribuant un montant égal (financement de contrepartie) à celui du financement de la fondation. La tendance actuelle en matière de financement des fondations est d'utiliser un modèle d'entreprise sociale dans lequel le financement est lié à l'incidence sociale du projet. Voici quelques exemples de fondation: la Fondation de la famille McConnell et la Fondation Lawson.
- **Banques et coopératives** - De nombreuses banques et coopératives financent des projets qui répondent à un domaine spécifique d'intérêt communautaire de l'établissement. À l'instar des fondations, les banques et les coopératives ont des critères de financement et de reddition de comptes spécifiques. Bien que les décisions soient prises au niveau du siège social, il est essentiel d'avoir la participation et le soutien des centres bancaires régionaux et locaux pour obtenir un financement. Ces institutions doivent montrer l'impact de leurs actions dans les collectivités où elles font affaire. Des exemples de banques et de coopératives qui financent des projets dans leur localité sont : Desjardins et TD.
- **Commerces locaux et grandes entreprises avec installations locales** - Les entreprises locales appuieront des projets communautaires spécifiques tels que le sentier. C'est une excellente façon pour elles de montrer leur soutien à la collectivité et d'accroître leur visibilité. Les entreprises locales soutiennent le sentier d'hiver depuis plusieurs années et leur soutien a contribué au budget d'entretien des sentiers municipaux. Des exemples d'entreprises locales sont : Greg Christie's, Les Fougères et Le Spa Nordik. Gazifère serait une autre possibilité.
- **Organismes gouvernementaux** - Au Québec, certains programmes gouvernementaux ne sont pas disponibles pour les municipalités, mais les organismes sans but lucratif y sont admissibles. Ces fonds peuvent financer des projets d'immobilisation pour le transport actif. La municipalité peut être un partenaire mais l'organisme sans but lucratif doit être le partenaire principal.
- **La collectivité** – L'appui de la communauté au projet de sentier est un élément essentiel dans la démonstration du soutien et de l'engagement communautaire dans le financement de ce type de projet. Non seulement il est nécessaire pour créer un bassin de financement, mais il est essentiel pour obtenir plusieurs subventions qui requièrent une contribution de la collectivité (financement de contrepartie). Le soutien des communautés peut se présenter sous deux formes : l'argent et le bénévolat. Le bénévolat est tout aussi important que les dollars recueillis car cela couvre certains coûts, en particulier ceux de l'entretien des sentiers, comme en

témoignent les centaines d'heures que les bénévoles ont consacrées à la préparation et à l'entretien du sentier hivernal.

Aller de l'avant

Le comité a constaté qu'au moins un tiers des fonds possibles pour le sentier communautaire pourraient provenir de ces sources et recommande qu'un organisme sans but lucratif en fasse la demande en partenariat avec la municipalité. À ces fins, un organisme de bienfaisance sans but lucratif, Voie Verte Chelsea (VVC), a été créé. VVC travaillera en étroite collaboration avec la municipalité et la collectivité pour recueillir des fonds qui seront utilisés pour l'aménagement et l'entretien du futur sentier.

5. Prochaines étapes

Le Comité compte poursuivre son travail vis-à-vis les programmes identifiés à la Section 3. Ce travail devra être fait en collaboration étroite avec le personnel de la municipalité. Les priorités sont donc les suivantes:

- **ClimatSol-Plus.** Il faudra constater les résultats de l'étude environnementale – phase II et préparer une soumission avant la date limite pour 2018.
- **Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.** Il faudra constater le résultat de la charrette et ensuite préparer la soumission pour le MTMDET.
- **Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités.** Il faudra suivre l'évolution du dossier et le résultat des négociations fédérales-provinciales. Il sera important de garder contact avec les analystes du MAMOT et de prendre note des modalités du programme lorsqu'elles seront annoncées.

Entretemps, le comité gardera contact